

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**N° 2024/252/AR/8.3**

Le Maire de la Commune de EU,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu la demande de l'Entreprise SOMMALEV – PEA Bresle Maritime, 1 rue du Long Champ – 80880 SAINT QUENTIN LAMOTTE, en date du 14 juin 2024 qui souhaite effectuer des travaux d'entretien de gouttières, descentes d'eau pluviale, démoussage de la Collégiale Notre-Dame et Saint-Laurent O'Toole à Eu par grue nacelle, pour le compte de la Ville d'Eu.  
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

**ARRETE**

**Le Lundi 24 juin 2024 et Mardi 25 juin 2024 de 8h à 18h**  
selon avancement des travaux

**Article 1<sup>er</sup> :** L'entreprise SOMMALEV est autorisée à effectuer des travaux d'entretien de gouttières, descentes d'eau pluviale de la Collégiale.

**Article 2 :** Interdiction de circuler et stationner rue de l'abbaye à Eu, à l'exception de la nacelle de l'Entreprise SOMMALEV.

Une déviation sera mise en place rue des Frères Anguier, rue de la République et rue de Verdun.

Les véhicules venant de la Place Guillaume Le Conquérant pour accéder à la rue Charles Morin devront passer par les Boulevards.

Le Passage Saint-Léger sera interdit aux piétons.

**Article 3 :** La signalisation sera mise en place par les services techniques.

**Article 4 :** Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public, en parfait état de propreté, pendant la période d'occupation.

Fait à EU, le dix-neuf juin deux mil vingt-quatre.

M. Michel BARBIER  
Le Maire de la Ville d'Eu  
CLAUDINE BRIFFARD  
PREMIERE ADJOINTE



Mairie d'EU  
Tél : 02.35.86.44.00  
Mail : news@ville-eu.fr

